

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 25 janvier 2022



OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-122



En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 22 décembre 2021 visant à « obtenir copie des courriels transmis par l'INSPQ au directeur national de la santé publique, Horacio Arruda, concernant le variant Omicron entre le 9 novembre et le 22 décembre 2021 », vous trouverez ci-joint les documents accessibles.

En vertu des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, certains documents ne sont pas accessibles lorsqu'ils comportaient des renseignements personnels pour lesquels les personnes concernées n'ont pas consenti à leur communication.

Certaines correspondances et pièces jointes visées ne peuvent être communiquées ou ont été caviardées en vertu des articles 9, 37, 38 et 39 de la Loi. Ces documents sont, soit des ébauches et versions préliminaires de documents, soit des analyses, avis ou recommandations.

Certains documents relèvent de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux puisqu'ils ont été produits par lui ou pour son compte, plus particulièrement les analyses de la situation épidémiologique sur la COVID-19 présentées chaque semaine à la Table de coordination nationale de santé publique (TCNSP). Conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons, pour ces documents, au responsable de l'accès aux documents du Ministère :

...2

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage

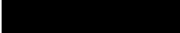
Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-8864

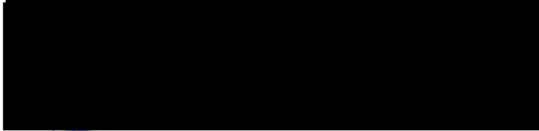
Télécopieur : 418 266-7024

Courriel : Responsable.acces@mss.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Secrétaire générale

p. j. - Documents
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-8216